

20 euros pour la rentrée des collégiens

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises.

Gratuité scolaire. Elle est renouvelée pour les enfants de Pusey scolarisés de la 6^e à 16 ans, dès leur entrée au collège. Un bon d'achat de 20 euros par enfant scolarisé leur sera remis de la 6^e à 16 ans pour être utilisé à L'habillement Professionnel au Rialto, au Centre Leclerc et à Burologia.

Rentrée scolaire 2015/2016 : facturation des frais de scolarisation. La commune de Pusey peut accueillir des enfants hors regroupement pédagogique et hors Communauté d'Agglomération de Vesoul si la capacité d'accueil le permet. Pour les enfants entrant en primaire il leur sera demandé 700 euros par an et pour les enfants scolarisés en maternelle ce sera 1.250 euros.

École de musique. Un bail de location pour une durée d'un an à titre précaire prendra effet à compter du 1^{er} septembre pour un loyer mensuel de 240 euros hors charges.

Accueil de loisir sans hébergement. En juillet, une nouvelle activité est proposée : un mini-séjour à Noidans-le-Ferroux pendant une semaine. Tarif tranche 1, enfant du RPI 180 euros et hors RPI : 220 euros. Pour la tranche 4, un enfant du RPI : 210 euros et hors RPI : 250 euros.

Modification du tableau des effectifs communaux. Un agent est parti en retraite. Un poste : d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et un agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps non complet ont été créés.

Lotissement en l'Echelotte : modification. Les toitures à deux pans de couleur rouge-marron ou brun sont à privilégier, les toitures comtoises à demi-coupe sont autorisées. Les toitures à un seul versant ne sont autorisées que pour les appentis et annexes accolées au bâtiment principal. Les toitures en terrasse sont autorisées. Un nouveau découpage parcellaire a été établi définitivement pour les vingt-cinq lots, le prix de vente au m² demeure inchangé.

Parkings. Les travaux des parkings autour de la salle polyvalente vont débiter.

Dallage. Le dallage de la grange Athey est terminé.

Cyclisme. Vendredi 19 juin, une course cycliste se disputera en nocturne de 18h30 à 23h30. La circulation sera adaptée. Le samedi 20 juin, le championnat départemental des sapeurs-pompiers passera à Pusey.

Marché de Noël. Il se déroulera les 5 et 6 décembre. Douze exposants ont déjà confirmé leur participation.

Cabinet médical. Le projet de consultation de la maison de santé a du mal à voir le jour en raison des problèmes liés tant au montage financier qu'à l'intérêt manifesté par des professionnels. Le conseil a donc été décidé de redéfinir le projet. L'ancien groupe scolaire accueille uniquement la bibliothèque. La partie laissée libre par les associations va être aménagée afin d'accueillir un médecin généraliste à moindre frais pour la commune et rapidement en terme de travaux. Cet aménagement pourra satisfaire les habitants du village et des communes environnantes. Pour autant, le projet de maison médicale n'est pas remis en cause.